



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 27 mars 2023

Communiqué de presse

Mobilisation des forces de l'ordre et dispositifs de sécurité liés à la journée de mobilisation prévue mardi 28 mars 2023 en Tarn-et-Garonne

La préfète de Tarn-et-Garonne salue l'engagement et le professionnalisme des forces de l'ordre et du service d'incendie et de secours mobilisés lors de chaque manifestation depuis plusieurs semaines maintenant.

A l'instar des précédentes journées, les forces de l'ordre seront à nouveau présentes lors de la journée de mobilisation prévue le mardi 28 mars 2023 en protection de la population et des biens.

Des mesures de réglementation concernant la détention et l'utilisation d'artifices pour prévenir les troubles à l'ordre public à l'occasion de cette journée (arrêté préfectoral du 27 mars 2023).

Ainsi, pour la période du mardi 28 mars 2023 (06h00) au mercredi 29 mars 2023 (06h00), sont applicables dans le département de Tarn-et-Garonne, les mesures suivantes :

- la cession, vente, transport et utilisation de produits dangereux, inflammables ou chimiques, des produits explosifs, d'artifices de divertissement, de fumigènes et de pétards de toutes catégories sont interdits, sauf motif professionnel ;
- l'utilisation des artifices de divertissement est interdite sur la voie publique ou en direction de la voie publique, dans les lieux où se tiennent des rassemblements de personnes ainsi que dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Les forces de l'ordre seront très vigilantes au respect de ces interdictions. Toute infraction sera punie.